Société du Canal de Provence
Direction de l'Ingénierie et des Services

MARCHÉ PUBLIC DE DROIT PRIVE
MARCHÉ DE SERVICES

Mission de maîtrise d'œuvre partielle pour le transfert des effluents entre Saint-Laurent du Var et HALIOTIS.

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026090104
Date limite de remise des plis	***13/11/2026*** à ***12:00***
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

AVERTISSEMENT

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. **Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie** (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés tout au long de la procédure par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la Région Provençale
Direction de l'Ingénierie et des Services
Représentant : Bruno GRAWITZ
Adresse : Le Tholonet - CS 70064
13182 Aix en Provence cedex 5
Site internet : https://canaldeprovence.com

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Mission de maîtrise d'œuvre partielle pour le transfert des effluents entre Saint-Laurent du Var et HALIOTIS.**

La SCP est titulaire d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif au transfert des effluents entre Saint-Laurent-du-Var et Haliotis, conclu avec la Régie Eaux d'Azur depuis octobre 2022. Le SCP est et restera maître d'œuvre tout au long de l'opération jusqu'à l'achèvement des différentes missions AOR, y compris les GPA. Le prestaire titulaire du présent marché se verra confier une partie des éléments de la mission de maîtrise d'œuvre pour le compte de SCP. A ce titre, il assumera vis-à-vis de la SCP la responsabilité complète des éléments de missions qu'il réalisera.

Code CPV	Libellé CPV
71300000-1	Services d'ingénierie

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Mission de maîtrise d'œuvre partielle pour le transfert des effluents entre Saint-Laurent du Var et HALIOTIS.
Acheteur	Société du Canal de Provence
Type de contrat	Marché ordinaire de services
Structure	Lot unique - 7 phases
Lieu d'exécution	Commune de Nice entre le Pont Napoléon III côté Est et la station d'épuration d'Haliotis côté Ouest. Le Tholonet (siège SCP).
Délai	28 mois - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	Variables selon les prestations du contrat.
Variation des prix	Révisables (formule), P = Po x [0,15 + 0,85 x (ING(n) / ING(o))].
Nature des prix	Prix forfaitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour le motif suivant : : impossible d'identifier des prestations distinctes (Prestation de conception).

Elle est décomposée comme suit :

Type	Objet, délai
Mission	Phase n°1 - Reprise et appropriation du chantier (travaux de canalisation et espaces verts, travaux de la passerelle) : *Reprise et appropriation du chantier (travaux de canalisation et espaces verts, travaux de la passerelle)*

Type	Objet, délai
Mission	Phase n°2 - Examen de conformité-visa (VISA partiel) pour les travaux de canalisation de transfert et espaces verts : *VISA partiel pour les travaux de canalisation de transfert et espaces verts - partie chantier*
Mission	Phase n°3 - Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET) pour les travaux de canalisation de transfert et espaces verts : *Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET) pour les travaux de canalisation de transfert et espaces verts*
Mission	Phase n°4 - Assistance lors des opérations de réception (AOR) pour les travaux de canalisation de transfert et espaces verts : *AOR pour les travaux de canalisation de transfert et espaces verts.*
Mission	Phase n°5 - Examen de conformité-visa (VISA) pour les travaux de la passerelle : *VISA des études d'exécution restantes pour les travaux de la passerelle*
Mission	Phase n°6 - Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET) pour les travaux de la passerelle : *DET pour les travaux de la passerelle.*
Mission	Phase n°7 - Assistance lors des opérations de réception (AOR) pour les travaux de la passerelle : *AOR pour les travaux de la passerelle.*

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1°- Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Planning prévisionnel de la consultation* :**

Publication de la consultation	octobre 2026
Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	novembre 2026
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	novembre 2026
Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	novembre 2026
Classement des offres et attribution du contrat	novembre 2026
Information des candidats non retenus	novembre 2026
Signature et notification du contrat	décembre 2026
Démarrage des prestations	janvier 2027

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de Consultation (RC)
- Acte d'engagement (AE)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- CCTP et annexes éventuelles
- DC1 - Lettre de candidature ;
- DC2 - Déclaration du candidat

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres

(initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Modification du groupement :**

Les candidats sont informés que l'acheteur n'autorise pas les constitutions ou modifications de groupement au cours de la consultation.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
DC1 - Lettre de candidature	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) ou DUME
DC2 - Déclaration du candidat	Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) ou DUME
Références fournitures et services	Liste des principales références de missions de maîtrise d'œuvre réalisées au cours des trois (3) dernières années, en lien avec l'objet du marché, en précisant le montant des travaux, la date de réalisation, la nature des prestations assurées.
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles : • 0331 : Direction de l'Exécution des Travaux • 2202 : Maîtrise des coûts en phase de conception et de réalisation • 1812 : Maîtrise d'œuvre de voirie et de réseaux divers complexes • 1304 : Etude de réseaux complexes d'assainissement • 1818 : Maîtrise d'œuvre de ponts courants • 1816 : Maîtrise d'œuvre de systèmes et d'ouvrages d'assainissement La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	*Acte d'engagement (AE)*
Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)	*Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)*
Mémoire technique	*Mémoire technique*
Dispositions RSE	*Dispositions RSE*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la Région Provençale
Le Tholonet CS 70064
13182 Aix en Provence cedex 5
Contact : Le Pôle Commande Publique Horaire d'accueil : Du lundi au jeudi (08h00-12h00/14h00-17H00), le vendredi (08H00-12H00/14H00-16H00)

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique ou manuscrite par les candidats lors de la remise des offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne " eIDAS " du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

- **Déclaration sans suite :**

Conformément à l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique, l'acheteur peut à tout moment déclarer la procédure sans suite.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (70 %)	Valeur technique **Note technique éliminatoire :** Toute offre obtenant un nombre de points de valeur technique strictement inférieur à 35 points sur 70 avant pondération sera considérée comme ne répondant pas aux exigences minimales de qualité définies par l'acheteur et sera écartée sans pouvoir se voir attribuer le marché, indépendamment de sa proposition financière.
Composition, organisation et moyens de l'équipe dédiée à la mission (40 pts)	L'appréciation portera sur les compétences et expériences des intervenants affectés à la mission, la répartition de leurs responsabilités ainsi que

Critère et pondération	Descriptif
	l'adéquation des moyens humains et de l'organisation proposés au regard des contraintes du chantier. Le candidat précisera notamment le niveau de présence prévu sur le chantier et les dispositions permettant d'assurer la disponibilité et la continuité de la mission, y compris en cas de travaux de nuit ou le WE.
Compréhension des enjeux et méthodologie d'exécution (30 pts)	L'appréciation portera sur la compréhension des enjeux, contraintes, interfaces, risques et aléas de l'opération, ainsi que sur la pertinence des dispositions proposées pour les maîtriser. Le candidat présentera sa méthodologie d'exécution : - des missions DET et AOR relatives à la canalisation de transfert et aux espaces verts ; - des missions VISA, DET et AOR relatives à la passerelle ; - ainsi que les modalités d'information, de coordination et de reporting auprès de la SCP.
2. Prix (25 %)	Prix
3. Performances en matière de protection de l'environnement (5 %)	Qualité de la démarche de suivi environnemental du chantier et de la réception. L'appréciation portera sur le caractère précis, adapté, opérationnel et vérifiable de la méthode proposée. Les engagements figurant dans la note méthodologique du titulaire auront valeur contractuelle.

Modalités de calcul des notes :
Pour chaque critère, la note de la meilleure offre sur le critère considéré sera ramenée à la note maximale et servira de référence pour la notation des autres offres par application d'une règle de trois
.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec le ou les candidats mieux-disant(s) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Le(s) candidat(s) en sera(ont) avisé(s) par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (entretiens, via le profil

acheteur, ...). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire sur le site : aprovall 360**

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation d'assurance décennale	Attestation d'assurance décennale
Attestation d'assurance décennale pour les ouvrages non soumis	Attestation d'assurance responsabilité décennale en cours de validité étendue aux ouvrages non soumis a minima pour le titulaire ou mandataire du groupement En outre, l'absence de production des attestations d'assurance pertinentes n'exempte pas le titulaire de sa responsabilité et peut justifier la résiliation pour faute du marché en application de l'article 50.3.1
Attestation RC Pro	Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RC Pro) en cours de validité.
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Travailleurs étrangers	Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail. Si vous n'employez pas de salarié étranger soumis à autorisation de travail, veuillez renseigner l'attestation sur l'honneur à télécharger sur le site aprovall 360.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://www.marches-publics.info.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- soit un référé précontractuel régi par les articles 2 à 10 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 et les Art. 1441-1 et 1441-2 du code de procédure civile.

- soit un référé contractuel régi par les articles 11 à 21 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 et les articles 1441-1 et 1441-2 du code de procédure civile.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Judiciaire de Marseille
6 Rue Joseph Autran
13281 Marseille Cedex 06
Téléphone : 04.91.15.50.50
Courriel : tj-marseille@justice.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpd@canal-de-provence.com ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Maîtrise d'œuvre du 30 mars 2021